



Enfants seuls dans un studio

Par **Pierre5**, le **05/06/2018** à **11:40**

Bonjour,

Je suis un papa divorcé et ayant la garde pleine de mes 3 enfants (7ans, 10 ans et 12ans).

Lorsque mon ex-femme prend les enfants pendant les vacances, elle les laisse seuls toute la journée dans un petit studio pendant qu'elle part travailler. J'ai tenté de la raisonner en lui disant de les mettre au centre aéré ou de prendre une nourrice mais rien y fait. Je lui ai même proposé de les garder si elle n'avait pas de moyens de garde.

Je ne veux pas retirer le droit de visite à mon ex-femme car il est important pour mes enfants qu'ils voient leur mère mais ils sont jeunes et j'ai peur pour leur sécurité, que puis-je faire ? En a-t-elle le droit ?

Merci d'avance pour votre retour.

Par **jodelariege**, le **05/06/2018** à **12:12**

bonjour effectivement vos enfants sont trop jeunes pour rester seuls toute la journée ,que ce soit dans un studio ou un grand appartement. vous pouvez lui dire que vous préviendrez les service sociaux si elle ne fait pas quelque chose pour la sécurité des enfants.

Par **Pierre5**, le **05/06/2018** à **13:36**

Merci pour votre réponse.

C'est ce que je lui ai dit en espérant lui faire peur et surtout qu'elle réagisse mais elle s'en moque, elle me répond qu'elle fait ce qu'elle veut pendant ses jours de garde...

Par **jodelariege**, le **05/06/2018** à **13:51**

les enfants sont laissés seuls combien de temps ? si il s'agit d'une heure cela peut passer ..et encore.... mais si il s'agit de 8 h , durant un temps de travail journalier ,on pourrait estimer qu'ils sont livrés à eux même et en danger.

Par **Pierre5**, le **05/06/2018** à **14:39**

D'après ce que me disent les enfants, elle part le matin et rentre en fin d'après-midi après son travail donc j'imagine qu'ils sont au moins 7h seuls.

Par **Eriani2009**, le **20/04/2021** à **11:40**

Proposez toutes les solutions par écrit (textos ou mail) et passez rapidement à une déclaration au JAF, si votre ex ne vous écoute pas, afin de ne pas laisser traîner de situation de danger car cela vous serait reproché dans le cas d'une enquête de l'ASE. Si signalement il y a, il faut que vous ayez été le premier, sans quoi les errements de votre ex vous retomberaient dessus. Essayez de passer par un tiers de confiance si elle refuse de vous écouter, vous, pour des raisons personnelles. Passez par des oncles, tantes, grands parents ou amis bienveillants, si possible, et répondez lui qu'elle est libre en tout ce qui la concerne, elle, mais pas en ce qui impacte vos enfants.

Par **jodelariege**, le **20/04/2021** à **12:08**

bonjour

les enfants ont grandi depuis 3 ans.....